

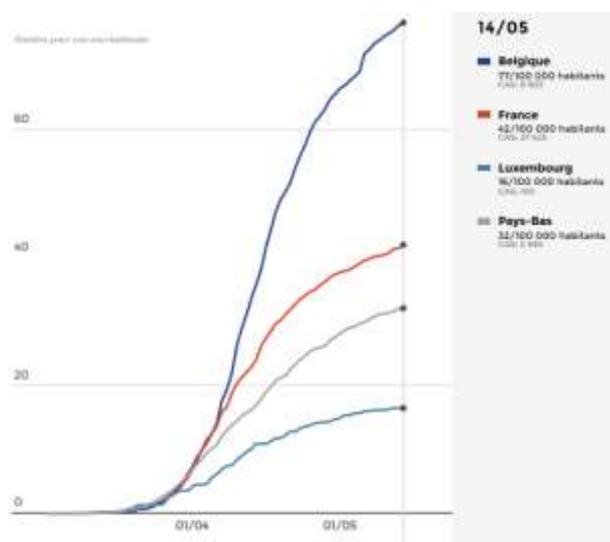


**Focus sur la levée progressive des mesures de confinement :**

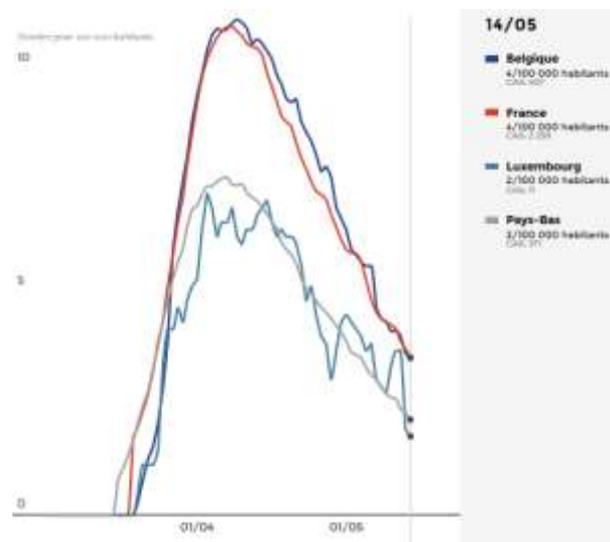
Les mesures de confinement ont montré leurs effets dans les 3 pays, permettant notamment de réduire la pression sur les capacités des services hospitaliers en soins de réanimation et aux gouvernements d'envisager la levée progressive des restrictions imposées à la population et une reprise étape par étape des activités économiques. Les mesures de soutien à l'économie continuent d'être complétées et précisées dans les 3 pays. Les premières données macro-économiques et budgétaires permettant d'évaluer l'impact de la crise sanitaire sur les économies sont désormais disponibles.

**Propagation de l'épidémie de COVID-19 au Benelux : état des lieux au 14 mai 2020**

**Nombre de décès attribués au COVID-19 pour 100 000 habitants**



**Nombre de patients malades du COVID-19 en soins intensifs pour 100 000 habitants**



\*Attention les données ne sont pas complètement comparables car elles dépendent de la stratégie de dépistage choisie et des modalités d'attribution des décès au COVID-19

**Dernières données macro-économiques**

**Dégradation du climat des affaires**

	BELGIQUE	PAYS-BAS	LUXEMBOURG
Indice de confiance des producteurs du secteur manufacturier	-32,6 en avril 2020	-28,7 en avril 2020	
Mobilisation des capacités de production	71,7% au T2 2020	74,2% au T2 2020	49,9% au T2 2020
Indice de confiance des ménages	-26 en avril 2020	-22 en avril 2020	-24 en avril 2020

**Impact macroéconomique : dernières prévisions de la Commission européenne**

	Croissance (%)		Investissement (croissance %)		Chômage (% de la population active)		Déficit public (% PIB)		Dettes (% PIB)	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Belgique	-7,2	6,7	-15,3	15,9	7	6,6	-8,9	-4,2	113,8	110
Luxembourg	-5,4	5,7	-12	8,5	6,4	6,1	-4,8	0,1	26,4	25,7
Pays-Bas	-6,8	5	-11,2	5,9	5,9	5,3	-6,3	-3,5	62,1	57,6
France	-8,2	7,4	-13,3	14	10,1	9,7	-9,9	-4	116,5	111,9
Zone euro	-7,7	6,3	-13,3	10,2	9,6	8,6	-8,5	-3,5	102,7	98,8

## Tableau comparatif des modalités de levée des mesures de confinement

Toutes les dates indiquées sont indicatives et susceptibles de modification en fonction de l'évolution de la situation.

	BELGIQUE	PAYS-BAS	LUXEMBOURG
STRATEGIE GENERALE	Mise en place d'une économie du 1,5m avec « contact tracing » (traçage par centre d'appel pour prévenir et identifier les individus à risque)	Mise en place d'une économie du 1,5 m	Dépistage systématique de l'ensemble des citoyens et travailleurs
CHRONOLOGIES : COMMERCES ET AUTRES ACTIVITÉS	<p><b>11 mai</b> : réouverture de tous les commerces, tailles et secteurs confondus, possibilité de recevoir dans un même foyer 4 personnes, toujours les mêmes</p> <p><b>18 mai</b> : reprise des métiers de contacts (coiffeurs, esthéticiennes), des marchés (50 marchands max), des activités sportives en extérieur (20 personnes max), réouverture des musées et des parcs animaliers, cérémonies de mariage et les funérailles sont à nouveau autorisées (30 personnes maximum)</p> <p><b>8 juin</b> : date indicative pour la reprise des restaurants, terrasses et cafés, des activités touristiques et des autres activités culturelles et sportives</p> <p>Encore incertain (après 30/6) : manifestations culturelles, sportives, touristiques et récréatives</p>	<p><b>11 mai</b> : réouverture de tous les commerces, y compris coiffeurs et salons de beauté (à l'exception des travailleurs du sexe), reprise des sports en plein air sous réserve de garder une distance d'1,5 m (tournois interdits)</p> <p><b>1<sup>er</sup> juin</b> : Réouverture des restaurants et débits de boisson, en terrasse et en salle, théâtres, cinémas, sous conditions (réservation obligatoire, 30 pers. max, maintien d'une distance d'1,5 m).</p> <p><b>1<sup>er</sup> juillet</b> : réouverture des sanitaires collectifs des campings et villages-vacances, rehaussement de 30 à 100 du nombre de visiteurs dans les cinémas et restaurants</p> <p><b>1<sup>er</sup> septembre</b> : réouverture des saunas, clubs de sport, casinos, événements sportifs, travailleurs du sexe, etc.</p> <p>Encore incertain : événements soumis à autorisation ou déclaration</p>	<p><b>20 avril</b> : relance des chantiers, reprise des activités d'aide et d'assistance dans l'éducation, des activités de jardiniers et paysagistes, réouverture des commerces de bricolage et des parcs de recyclage</p> <p><b>11 mai</b> : réouverture des commerces et de certains lieux culturels (cinémas et salles de sport exceptés), reprise d'une trentaine d'activités sportives, rassemblements limités permis (20 p. max en extérieur, 6p. max en plus du ménage à domicile)</p> <p><b>1<sup>er</sup> juin</b> : date indicative pour la réouverture des restaurants (les cafés et les discothèques feront encore l'objet de réflexions)</p>
MASQUES ET TESTS	<p>Chaque Belge devrait recevoir au moins une protection en tissu normé et deux filtres, les employeurs fournir des moyens de protection à leurs employés.</p> <p>Depuis le 4 mai : port du masque (et alternatives couvrant bouche et nez) obligatoire dès 12 ans dans les transports publics</p>	<p>Masques médicaux réservés au personnel médical</p> <p>À compter du 1<sup>er</sup> juin, le port de masques non médicaux obligatoire dans les transports publics</p>	<p>Depuis le 11 mai, chaque résident (&gt; 16 ans) et chaque travailleur frontalier doit recevoir 50 masques</p> <p>Dépistage systématique de l'ensemble de la population et des travailleurs (pas avant fin mai)</p> <p>Depuis le 20 avril : port du masque obligatoire dans les transports publics</p>
DÉPLACEMENTS TRANSFRONTALIERS	<p>Les travailleurs frontaliers doivent, en plus des documents français, pouvoir présenter un formulaire du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale rédigé à l'attention des travailleurs frontaliers français</p>		<p>Mise en place de 12 sites de distribution de masques pour les travailleurs frontaliers dès le lundi 11 mai</p> <p>En plus des documents français, un certificat des autorités luxembourgeoises attestant la relation de travail avec le salarié est requis</p>
ÉCOLES	<p>Dès la 6<sup>e</sup> primaire, les élèves sont tenus de porter un masque, les cours sont dispensés à 10 élèves max par classe</p> <p>À compter du 18 mai : reprise très progressive, avec une priorité accordée aux années diplômantes ou certificatives (6<sup>e</sup> primaire et secondaire)</p> <p>Encore incertain : la réouverture des écoles maternelles sera évaluée fin mai</p>	<p>À compter du 11 mai : ouverture par demi-classe des écoles primaires.</p> <p>À compter du 1<sup>er</sup> juin : ouverture dans le secondaire et dans le supérieur</p>	<p>Division des classes en deux sous-groupes et organisation en alternance (une semaine d'apprentissage à l'école suivie d'une semaine de révision à domicile)</p> <p>Depuis le 4 mai : reprise des cours pour les élèves de première et de terminale</p> <p>Depuis le 11 mai : reprise de l'enseignement secondaire</p> <p>À compter du 25 mai : ouverture des écoles de l'enseignement fondamental et des structures d'accueil + reprise des activités des assistants parentaux</p>
TRANSPORTS	<p>Depuis le 11 mai : renforcement progressif de l'offre de transports en commun, jusqu'à 90 % de l'offre habituelle à Bruxelles en semaine</p> <p>Appel au télétravail et à l'étalement des horaires, transports publics à réserver aux déplacements nécessaires</p> <p>Masques en tissu et gel hydroalcoolique en vente dans 80 gares du pays</p> <p>Signalétique dans les gares pour rappeler les gestes barrières.</p>	<p>À compter du 1<sup>er</sup> juin : retour aux fréquences et horaires normaux des transports publics, avec limitation de la capacité d'accueil des métros, bus, trams, trains à 40% de leur capacité nominale</p> <p>Appel au télétravail et à l'étalement des horaires, transports publics à réserver aux déplacements nécessaires</p> <p>Signalétique dans les gares pour rappeler les gestes-barrières.</p>	<p>Depuis le 4 mai : renforcement progressif de l'offre des transports publics, suivi d'un deuxième renforcement dès le 11 mai</p> <p>Le service TER en Grand Est est actuellement à environ 60% des circulations habituelles</p>
	<p>Thalys jusqu'au 8 juin : un aller-retour par jour entre Bruxelles et Paris et Bruxelles et Amsterdam. KLM, Thalys, Eurostar imposent le port du masque par les passagers.</p>		

## Rappel des mesures de soutien à l'économie annoncées dans les pays du Benelux

	BELGIQUE	PAYS-BAS	LUXEMBOURG
<b>IMPÔTS ET TAXES</b>	<p><b>4,5 Md€</b></p> <p>Prolongation de 2 mois du délai de paiement de la TVA, du précompte professionnel et de l'I/S</p> <p>Etalement, report ou dispense de paiement des cotisations sociales.</p>	<p><b>&gt;35 Md€ (4,3% PIB)</b></p> <p>Report de paiement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- TVA</li> <li>- IR</li> <li>- I/S</li> <li>- Charges sociales</li> <li>- taxe sur les assurances</li> <li>- taxe sur les jeux de hasard</li> <li>- taxes foncières</li> <li>- taxes environnementales</li> <li>- droits d'accise (produits alcoolisés, huiles minérales et tabac)</li> <li>- taxe sur les boissons non alcoolisées</li> </ul>	<p><b>4,55 Md€</b> : Report de paiement d'impôts et de cotisations sociales</p>
<b>CHÔMAGE PARTIEL ET MAINTIEN DE L'EMPLOI</b>	<p><b>4,2 Md€</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 70% de la rémunération moyenne (plafond à 2.754€ brut), jusque fin juin, avant retour au montant de droit commun, soit 65% ;</li> <li>- Complément journalier de 5,63€</li> <li>- Cumulable avec les pensions</li> </ul>	<p><b>10 Md€</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour 3 mois, dès 20% de baisse du chiffre d'affaire nets, soumis à engagement de l'entreprise à ne pas licencier pendant ces 3 mois. 90% maximum du salaire couvert si perte de 100% du CA (perte de 50% du CA : 45% du salaire pris en charge etc...)</li> </ul>	<p><b>1 Md€</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en charge de l'indemnité de compensation à hauteur de 80% du salaire ;</li> <li>- Procédure accélérée permettant le versement d'avances (580 M€ d'avances payées aux entreprises)</li> </ul>
<b>SOUTIEN AUX ENTREPRENEURS ET INDEPENDANTS</b>	<p>Entre <b>1 et 1,5 Md€</b></p> <p><b>Droit passerelle</b> pour indépendants : revenu de remplacement de 1 291 € / mois pour mars et avril ; 1 614 € si charge de famille.</p> <p>Report sans frais des remboursements de crédits - y compris hypothécaires - jusqu'au 30/09/2020 pour les entreprises non-financières et indépendants viables pouvant justifier d'un préjudice financier lié à l'épidémie.</p>	<p><b>3,8 Md€</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>2 Md€</b> pour les prêts au renflouement du capital d'entreprise ;</li> <li>- <b>1,5 Md€</b> pour l'aide sociale aux indépendants (1.500€ par mois max, 3 mois, le montant de l'allocation dépend du revenu global du foyer) ;</li> <li>- <b>300 M€</b> en coûts administratifs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>56 M€</b> pour les aides aux entreprises :</li> <li>- <b>2,6 M€</b> d'indemnités d'urgence de 2500€ + aide directe supplémentaire de 3000, 3500 ou 4000 euros aux indépendants en fonction de la tranche de revenu</li> <li>- <b>28,9 M€</b> d'aides non-remboursables et défiscalisées de 5000€ + aide directe supplémentaire de 5000 euros aux micro-entreprises de moins de 10 salariés</li> <li>- <b>25,3 M€</b> d'avances remboursables (500 000€ max) + aide directe de 12500 euros aux entreprises occupant entre 10 et 20 salariés</li> </ul>
<b>GARANTIES D'ETAT</b>	<p><b>50 Md€</b> pour les nouveaux crédits et lignes de crédit de max. de 12 mois accordés par les banques aux entreprises non financières, et aux indépendants, jusqu'au 30/09/2020. Intégration du secteur non-marchand également.</p>	<p><b>plus de 22 Md€ (2,7 % PIB) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- près de 10 Md€ supplémentaire pour les garanties de prêts bancaire aux entreprises;</li> <li>- 12 Md€ de garanties pour les crédits fournisseurs;</li> <li>- 200 M€ de crédits relais pour les startups et scale ups</li> <li>- assouplissement et extension des procédures de garantie de crédit export - aide ponctuelle à de grandes entreprises sous forme de crédit et garanties: 400 MEUR pour IHC et 2 à 4 Md EUR en cours pour KLM</li> </ul>	<p><b>2,5 Md€ de garanties pour de nouveaux crédits bancaires (garantis par l'Etat à 85%) pour une durée max. de 6 ans</b> pour assurer le financement de l'économie d'ici fin 2020 à travers un moratoire des crédits bancaires, des garanties de la SNCI du cautionnement.</p>
<b>AUTRES MESURES</b>	<p>Mesures et fonds d'urgence supplémentaires en place au niveau régional.</p> <p>Défiscalisation des heures supplémentaires volontaires dans les secteurs « critiques » jusqu'au 30 juin</p> <p>Gel de certaines taxes au niveau local</p>	<p><b>1,7 Md€</b> pour compensation forfaitaire de 4000€ pour les entreprises concernées par les mesures de fermeture ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-832 M€ pour la santé, dont 632 M€ pour l'approvisionnement d'équipement médicaux</li> <li>- 650 M€ pour l'horticulture et la culture de pommes de terres;</li> <li>- 300 M€ pour la culture</li> <li>- 11 M€ pour les média</li> </ul>	

### Copyright

Service économique régional de La Haye @FRTreasury\_NL  
Service économique de Bruxelles @DGTresor\_BE

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse (adresser les demandes à [lahaye@dgtresor.gouv.fr](mailto:lahaye@dgtresor.gouv.fr)).

### Clause de non-responsabilité

Les services économiques s'efforcent de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigeront, dans la mesure du possible, les erreurs qui leur seront signalées. Toutefois, ils ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.